

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontologie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canaux, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canaux.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.



MUPRAS
Mutuelle de Prévoyance
& d'Actions Sociales
de Royal Air Maroc

Declaration de Maladie

N° W19-418662

ND: 20388

CA

☒ Maladie

☐ Dentaire

☐ Optique

☐ Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 12355

Société : RAM

☒ Actif

☐ Pensionné(e)

☐ Autre :

Nom & Prénom : ABASSI YASSINE

Date de naissance : 21/01/83

Adresse :

Tél. : 0662762549

Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin : Dr. BENNA El Hassan

Cachet du médecin :

PEDIATRE
Dr. Benna El Hassan
SA. Rue Sidi el Resoul Sabah
Madin - Casablanca
Tel: 022.96.03.46 GSM: 061.17.34.45

Date de consultation : 03/02/2020

Nom et prénom du malade : Abassi Rata

Age : 1

Lien de parenté : ☐ Lui-même

☐ Conjoint

☒ Enfant

Nature de la maladie : fièvre

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASAB

Le : 07/02/2020

Signature de l'adhérent(e) :

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Alij Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Alij Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge
Casablanca 20000 - Tel : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
03-2-90	Gc	1	250	INP : [Signature] [Stamp: EL BENNI EL MACHOUPEL PEDIMAT - Casablanca 23-65-GS]

IMP: []
T. EL BENI, EL
PEDATE
C. Casabla
33.46 GSnt. 01.11.34.45

[illegible]

7595

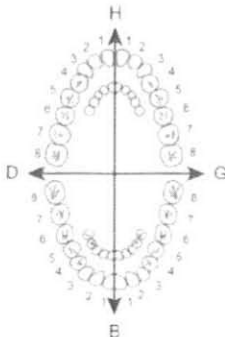
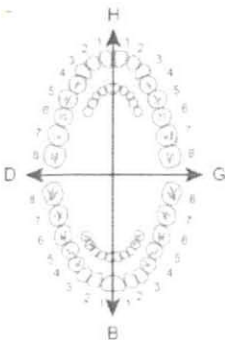
[illegible]Montant
des Honoraires[illegible]Montant détaillé
des Honoraires

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP :
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE H 25533412 00000000 D 21433552 00000000 G 11000000 35533411 B			COEFFICIENT DES TRAVAUX
	[Creation, remont, adjonction] Fonctionnel Thérapeutique nécessaire à la profession			MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Veillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canaux, ainsi que le bilan de l'ODF.

INP: | | | | | | | | | |

FIN
D'EXECUTION

DATE DE
L'EXECUTION

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

D	70000000	00000000
	35533411	11433553

(Création, remont, adjonction)

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. El Hassan EL BENNA

PEDIATRE

Expérience de l'Université de Bordeaux II

D.U. d'Urgence et Réanimation
de l'Enfant



الدكتور الحسن البنا

اختصاصي في أمراض الطفل والرضيع

خريج جامعة بوردو (فرنسا)

Casablanca, le

Dr. EL BENNA El Hassar
PEDIATRE
54, Rue Socrate Rés. Sabah
Maarif - Casablanca
Tél: 022.98.03.46 GSM: 061.17.34.45

PARACETAMOL
PPV 17DH50
PER 09/22
LOT 12093
17,50

17,50
- Dolipediatrique paltz
1 box 11 by 16h

35,95
- Serum physiologique 4 j
autres

22,50
75,95
- Nodofen sirop paltz
11 by en alternance

* Augmentin enfant sirop 6 j
1 box 11 by x 3 j



ZENITH,Phar
PPC: 35,95

NO - DOL FEN 20MG/ML
SUSP BUV FL 150ML
P.P.V.: 22DH50
LOT: 9MA113
VER: 06 2022
118000 061892



Pharmacie OULAD JABAR
Dr. ALAOU HACHIMI Meryem
39, Village Pilote Dar Bouazza
Tél: 0522 29 08 03 - CASABLANCA

Dr. EL BENNA El Hassar
PEDIATRE
54, Rue Socrate Rés. Sabah
Maarif - Casablanca
Tél: 022.98.03.46 GSM: 061.17.34.45